

REPUBLIQUE FRANCAISE
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL de COMMUNAUTE
de COMMUNES

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

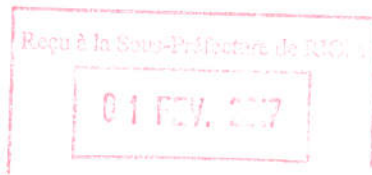
Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
16 janvier 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
30 janvier 2017



Objet :
Accueil de loisirs de Saint-Laure :
demande de contrats
d'engagement éducatifs pour les
vacances d'hiver 2017

Délibération n°11

L'AN deux mille dix-sept, le 23 janvier, le Conseil
Communautaire, convoqué le 16 janvier 2017 s'est réuni à la
salle de l'Arlequin à Mozac à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel
BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme
Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre
BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe
CARTAILLER, M Pierre CERLES, Mme Séverine CHANIER, M
Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène
CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE,
Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick
DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José
DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie
FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe
GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET,
Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre
HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine
HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M
Jacques LAMY, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT,
M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice
MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain
PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme
Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence
PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent
RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M
Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Sylvie GERBE, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Jean-
Christophe GIGAULT
Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-
Pierre HEBRARD

M Christian MELIS conseiller communautaire unique d'Enval,
suppléé par Mme Sylvie GERBE, conseillère communautaire
suppléante

< > < > < > < > < >
Secrétaire de Séance :
Madame Martine BESSON
< > < > < > < > < >

Accueil de loisirs de Saint-Laure : demande de contrats d'engagement éducatifs pour les vacances d'hiver 2017

L'accueil de loisirs de l'ex Communauté de Communes Limagne d'Ennezat possède une capacité d'accueil de 130 enfants, le personnel d'encadrement est composé de 3 titulaires assurant une partie des fonctions d'animation et de direction.

Pour compléter ses effectifs d'animations et respecter les taux d'encadrements réglementaires prévu par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'accueil de loisirs fait appel à des animateurs pendant les périodes de vacances scolaires.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont la possibilité de recruter des personnels en « contrat d'engagement éducatif » (contrat de droit privé) pour assurer des fonctions d'animation, ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, d'une durée de 80 jours maximum sur une période de 12 mois consécutifs. Les personnels sont payés sur la base d'un forfait journalier.

Considérant ces éléments, le président propose de recruter les saisonniers du service accueil de Loisirs en contrat d'engagement éducatif, pour la période des vacances d'hiver 2017 selon les modalités suivantes :

ANIMATEURS	NOMBRE	PERIODE	DUREE EN JOURS (maxi)	FORFAIT REMUNERATION JOURNALIERE
Titulaires BAFA	1	Du 20/02/2017 au 25/02/2017	5	57,30 €
Titulaires BAFA	1	Du 27/02/2017 au 03/02/2017	12	57,30 €
Stagiaires BAFA	1	Du 20/02/2017 au 03/03/2017	10	30,00 €

Ces postes seront pourvus en fonction des besoins définitifs relatifs aux inscriptions.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve le recrutement de personnels saisonniers pour le service accueil de loisirs, en contrat d'engagement éducatif, dans le respect des conditions précitées,**
- **autorise le Président à signer les contrats d'engagement correspondant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 23 janvier 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON

